

---

# États financiers du Musée royal de l'Ontario

Le 31 mars 2025

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution du déficit net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-18

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires du  
Musée royal de l'Ontario,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée royal de l'Ontario (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 18 juin 2025

**Musée royal de l'Ontario**  
**État de la situation financière**

Au 31 mars 2025  
(en milliers de dollars)

	Notes	2025 \$	2024 \$
<b>Actif</b>			
Actifs courants			
Trésorerie		2 108	–
Placements	2	24	24
Débiteurs		1 539	3 964
Frais d'exposition différés et autres actifs		4 223	2 214
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	3	177	4 843
		<b>8 071</b>	<b>11 045</b>
Immobilisations	5	<b>194 148</b>	189 197
		<b>202 219</b>	<b>200 242</b>
<b>Passif</b>			
Passifs courants			
Dette bancaire	6a)	–	3 883
Créditeurs et charges à payer		13 549	13 782
Passif au titre des régimes de retraite complémentaires	4	2 375	2 371
Produits différés		3 309	3 462
Apports différés	7	4 314	4 624
		<b>23 547</b>	<b>28 122</b>
Passifs à long terme	11	<b>16 148</b>	15 443
Dette à long terme	6b)	<b>19 006</b>	19 802
Apports de capital différés	8	<b>181 374</b>	179 413
Passif au titre des avantages autres que les prestations de retraite	4	<b>9 885</b>	10 120
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	12	<b>31</b>	31
		<b>249 991</b>	<b>252 931</b>
Engagements	10		
<b>Déficit, montant net</b>			
Fonds d'exploitation		<b>(45 550)</b>	(49 677)
Fonds grevé d'une affectation		<b>751</b>	919
Fonds des immobilisations		<b>(2 973)</b>	(3 931)
		<b>(47 772)</b>	(52 689)
		<b>202 219</b>	<b>200 242</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

  
\_\_\_\_\_, fiduciaire

## Musée royal de l'Ontario

### État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Notes	Fonds d'exploitation \$	Fonds grevé d'une affectation \$	Fonds des immobilisations \$	Total 2025 \$	Total 2024 \$
<b>Produits</b>						
Subventions						
Province de l'Ontario – subventions liées à l'exploitation		27 281	–	–	27 281	27 721
Province de l'Ontario – subventions liées au projet de loi 124	13	9 250	–	–	9 250	–
Province de l'Ontario – subventions pour la stabilisation		4 986	–	–	4 986	6 940
		<b>41 517</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>41 517</b>	34 661
Produits autogénérés						
Fondation du Musée royal de l'Ontario	3	11 304	1 092	157	12 553	7 041
Droits d'entrée		15 295	–	–	15 295	14 514
Événement et concession		9 993	–	–	9 993	9 350
Autres		4 174	548	–	4 722	4 567
Droits d'adhésion		2 357	–	–	2 357	2 685
Programmes et éducation		1 814	56	–	1 870	1 770
		<b>44 937</b>	<b>1 696</b>	<b>157</b>	<b>46 790</b>	39 927
Amortissement des apports de capital différés	8	–	–	15 349	15 349	15 268
		<b>86 454</b>	<b>1 696</b>	<b>15 506</b>	<b>103 656</b>	89 856
<b>Charges</b>						
Salaires et avantages	13	45 365	418	–	45 783	44 997
Frais d'exposition		8 676	–	–	8 676	5 585
Fournitures et coût des biens vendus		7 327	178	–	7 505	6 916
Frais d'administration générale		5 164	482	155	5 801	6 394
Services publics		3 804	–	–	3 804	3 636
Commercialisation et promotions		2 690	–	–	2 690	2 395
Charges d'intérêts et autres charges bancaires	6b) et 11	2 612	2	–	2 614	2 539
Réparations et entretien		2 349	–	–	2 349	2 116
Téléphone, matériel et technologie de l'information		2 310	53	–	2 363	2 006
Amortissement des immobilisations		1 187	–	14 391	15 578	15 336
Autres charges		843	163	2	1 008	901
Objets et spécimens		–	568	–	568	646
		<b>82 327</b>	<b>1 864</b>	<b>14 548</b>	<b>98 739</b>	93 467
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>		<b>4 127</b>	<b>(168)</b>	<b>958</b>	<b>4 917</b>	(3 611)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Musée royal de l'Ontario**  
**État de l'évolution du déficit net**

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	<b>Fonds d'exploitation</b>	<b>Fonds grevé d'une affectation</b>	<b>Fonds des immobilisations</b>	<b>Total 2025</b>	Total 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>(49 677)</b>	<b>919</b>	<b>(3 931)</b>	<b>(52 689)</b>	(49 078)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>4 127</b>	<b>(168)</b>	<b>958</b>	<b>4 917</b>	(3 611)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>(45 550)</b>	<b>751</b>	<b>(2 973)</b>	<b>(47 772)</b>	(52 689)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Musée royal de l'Ontario**  
**État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)

	Notes	2025 \$	2024 \$
<b>Activités d'exploitation</b>			
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		4 917	(3 611)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		15 578	15 336
Amortissement des apports de capital différés	8	(15 349)	(15 268)
Variation du passif au titre des avantages autres que les prestations de retraite		(235)	26
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation			
Débiteurs		2 425	(370)
Frais d'exposition différés et autres actifs		(2 009)	339
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario		4 666	(2 676)
Créditeurs et charges à payer		(233)	7 821
Passif au titre des régimes de retraite complémentaires		4	38
Apports différés		(310)	(16)
Produits différés		(153)	(605)
		<b>9 301</b>	<b>1 014</b>
<b>Activité d'investissement en immobilisations</b>			
Acquisition d'immobilisations		(20 529)	(11 219)
<b>Activités de financement</b>			
Apports reçus pour des acquisitions d'immobilisations	8	17 310	15 187
Intérêts sur le passif à long terme	11	705	704
Remboursements de la dette à long terme		(796)	(3 432)
		<b>17 219</b>	<b>12 459</b>
Variation de la trésorerie		<b>5 991</b>	2 254
Dette bancaire au début de l'exercice		<b>(3 883)</b>	(6 137)
<b>Trésorerie (dette bancaire) à la fin de l'exercice</b>		<b>2 108</b>	<b>(3 883)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Musée royal de l'Ontario

## Notes complémentaires

31 mars 2025

(en milliers de dollars)

---

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province de l'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Inauguré en 1914, le Musée royal de l'Ontario met en valeur l'art, la culture et la nature du monde entier au fil des siècles. Le Musée, l'une des dix institutions culturelles les plus réputées d'Amérique du Nord, est aussi le plus important et le plus complet au Canada. Ses collections de classe mondiale réunissent 18 millions d'objets d'art et de spécimens d'histoire naturelle dans 40 galeries et salles d'exposition. Principal centre de recherche sur le terrain au pays et chef de file mondial pour ses découvertes originales, le Musée joue un rôle essentiel dans notre appréciation des arts, de la culture et de la nature.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôt. Il est ainsi en mesure de délivrer des reçus de dons à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la *Loi* pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi*. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

### 1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui comprennent les normes comptables des chapitres de la série SP4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

#### a) Comptabilisation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions et les produits autogénérés. Les apports sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de montant à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'une affectation externe sont différés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées. Les apports grevés d'une affectation externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'une affectation externe pour l'achat d'autres immobilisations sont différés et amortis sur la durée de vie de l'immobilisation connexe.

Une part importante du financement du Musée prend la forme de subventions du ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux, ce qui le rend très dépendant de la province de l'Ontario.

Les droits d'adhésion sont différés et comptabilisés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits tirés des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens et les services, livrés.

#### b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Par la suite, tous les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. De plus, la direction comptabilise aussi tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti.

## **1. Principales méthodes comptables (suite)**

### *b) Instruments financiers (suite)*

Les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont transférées à l'état des résultats qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Tous les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation annuellement. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations à la juste valeur au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour déterminer la juste valeur.

- Niveau 1 — Cours non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 — Données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs.
- Niveau 3 — Données d'entrée non observables fondées sur des activités minimales ou inexistantes sur les marchés et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats permettant d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

Aux 31 mars 2025 et 2024, le Musée ne détenait aucun instrument dérivé.

### *c) Frais d'exposition différés*

Les frais d'exposition sont différés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges sur la durée des expositions auxquelles ils se rapportent.

### *d) Avantages sociaux futurs*

Le Musée offre des avantages de retraite et d'autres avantages sociaux futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent un régime de retraite agréé à prestations définies et un régime de retraite complémentaire à prestations définies qui sont calculés en fonction d'une formule qui tient compte du salaire et des années de service, un régime de retraite complémentaire à cotisations définies qui est calculé en fonction de la portion du salaire qui n'est pas admissible aux termes du régime agréé, ainsi que des prestations postérieures à l'emploi et postérieures au départ à la retraite pour soins de santé et soins dentaires. Les régimes de retraite complémentaires et les autres avantages futurs ne sont pas capitalisés et les prestations sont versées directement par le Musée.

**1. Principales méthodes comptables (suite)**

*d) Avantages sociaux futurs (suite)*

Le Musée participe au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime des CAAT »). Le Régime des CAAT est un régime multiemployeurs et conjoint dont le financement est assuré par les cotisations des membres et des employeurs participants et par les revenus de placement. Le rapport annuel du Régime des CAAT comprend de l'information sur la politique de capitalisation et sur la situation financière globale du Régime. Le Régime des CAAT a été comptabilisé à titre de régime à cotisations définies puisqu'il s'agit d'un régime multiemployeurs.

*e) Immobilisations*

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Amélioration des bâtiments	De 5 à 10 ans
Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Services complémentaires	10 ans

Les services complémentaires comprennent les activités de vente au détail, les activités liées au magasin et les activités de restauration.

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts, y compris les intérêts capitalisés. Les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

*f) Conversion des devises*

Les conversions des devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les autres produits ou charges dans l'état des résultats.

Dans l'exercice de règlement, les profits et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans les autres produits ou charges dans l'état des résultats, et les soldes latents sont virés. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

*g) Objets et spécimens*

La valeur des objets et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les objets et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les coûts liés aux objets et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

## **1. Principales méthodes comptables (suite)**

### *h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des provisions au titre d'obligations juridiques visant la mise hors service d'immobilisations du Musée qui font l'objet d'un usage productif ou qui ne font plus l'objet d'un usage productif.

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé lorsque, à la date de clôture :

- a) il existe une obligation légale, contractuelle ou juridique d'engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation;
- b) la transaction ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- d) il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Des passifs sont comptabilisés par le Musée pour la période au cours de laquelle surviennent des obligations légales, contractuelles ou juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations lorsque ces obligations résultent de l'acquisition, de la construction, de l'aménagement ou de l'exploitation normale des immobilisations. Les obligations sont initialement évaluées par la direction selon ses meilleures estimations des flux de trésorerie estimatifs futurs requis pour éteindre l'obligation liée à la mise hors service. En ce qui concerne les immobilisations qui font encore l'objet d'un usage productif, une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'immobilisation connexe est inscrite.

### *i) Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, les débiteurs, les charges à payer, ainsi que les obligations liées aux avantages du personnel futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

## **2. Placements**

Les placements consistent en des titres privilégiés de niveau 1 dont la juste valeur s'élève à 24 \$ (24 \$ en 2024).

## Musée royal de l'Ontario

### Notes complémentaires

31 mars 2025

(en milliers de dollars)

### 3. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») a été constituée le 1<sup>er</sup> juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi*. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers, car le Musée et la Fondation ne sont pas sous contrôle commun. Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information financière de la Fondation pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024.

	2025 \$	2024 \$
Total de l'actif	<b>175 187</b>	164 578
Total du passif	<b>1 029</b>	5 427
	<b>174 158</b>	159 151
Solde des fonds		
Fonds d'exploitation	<b>2 978</b>	1 995
Fonds utilisable sans restriction	<b>45 578</b>	42 577
Fonds de dotation	<b>125 602</b>	114 579
	<b>174 158</b>	159 151

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Fondation a accordé un montant de 25 163 \$ (15 746 \$ en 2024) au Musée, comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Exploitation	<b>11 138</b>	6 370
Montants soumis à restrictions	<b>1 092</b>	948
Immobilisations (apports de capital différés)	<b>12 933</b>	8 428
	<b>25 163</b>	15 746

Les subventions d'exploitation comprennent certaines subventions reçues à des fins d'exploitation, comme les activités liées aux programmes et à l'éducation. Ces montants sont présentés dans les apports différés jusqu'à l'utilisation prévue des fonds, moment auquel les produits seront comptabilisés.

Les montants à recevoir de la Fondation ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement. Ces montants comprennent le remboursement de charges d'exploitation payées au nom de la Fondation et de subventions impayées dues au Musée à la clôture de l'exercice. Le Musée fournit gratuitement de l'espace et un certain soutien administratif à la Fondation.

## Musée royal de l'Ontario

### Notes complémentaires

31 mars 2025

(en milliers de dollars)

#### 4. Avantages sociaux

##### Régimes de retraite

- a) Le Musée participe au Régime des CAAT, un régime de retraite multiemployeurs. Les cotisations du Musée au régime durant l'exercice ont totalisé 4 101 \$ (3 115 \$ en 2024) et sont incluses à titre de salaires et avantages dans l'état des résultats. D'après la plus récente évaluation actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Régime des CAAT présentait une surcapitalisation de 6 141 \$ (surcapitalisation de 5 263 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2024).
- b) Les régimes de retraite complémentaires ne sont pas capitalisés et les prestations sont versées directement par le Musée. De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

	Régime de retraite complémentaire			Régime de retraite complémentaire		
	Prestations définies	Cotisations définies	Total du régime de retraite	Prestations définies	Cotisations définies	Total du régime de retraite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	1 311	771	2 082	1 347	682	2 029
Situation de capitalisation – (déficit) du régime	(1 311)	(771)	(2 082)	(1 347)	(682)	(2 029)
Perte actuarielle nette non amortie	(293)	–	(293)	(342)	–	(342)
Situation financière – actif (passif)	(1 604)	(771)	(2 375)	(1 689)	(682)	(2 371)

La charge au titre des prestations découlant des régimes de retraite complémentaires du Musée pour l'exercice considéré se présente comme suit :

	Régime de retraite complémentaire			Régime de retraite complémentaire		
	Prestations définies	Cotisations définies	Total du régime de retraite	Prestations définies	Cotisations définies	Total du régime de retraite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	–	122	122	–	110	110
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	56	29	85	54	26	80
Amortissement des gains actuariels	(4)	–	(4)	(3)	–	(3)
Charge au titre des avantages	52	151	203	51	136	187

## Musée royal de l'Ontario

### Notes complémentaires

31 mars 2025

(en milliers de dollars)

#### 4. Avantages sociaux (suite)

##### *Régimes d'avantages autres que les prestations de retraite*

Les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite comprennent des prestations postérieures à l'emploi et postérieures au départ à la retraite pour soins de santé et soins dentaires. Le passif et la charge au titre des prestations au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	<b>2025</b>	2024
	<b>Avantages autres que les prestations de retraite</b>	Avantages autres que les prestations de retraite
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Obligation au titre des prestations constituées	<b>6 368</b>	5 983
Situation de capitalisation – passif du régime	<b>(6 368)</b>	(5 983)
Perte actuarielle nette non amortie	<b>(3 517)</b>	(4 137)
Situation financière – passif	<b>(9 885)</b>	(10 120)

  

	<b>2025</b>	2024
	<b>Avantages autres que les prestations de retraite</b>	Avantages autres que les prestations de retraite
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	<b>230</b>	342
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	<b>250</b>	266
Amortissement des gains actuariels	<b>(486)</b>	(333)
Charge (recouvrement) au titre des avantages	<b>(6)</b>	275

## Musée royal de l'Ontario

### Notes complémentaires

31 mars 2025

(en milliers de dollars)

#### 4. Avantages sociaux (suite)

##### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge découlant des régimes d'avantages sont les suivantes :

	2025		2024	
	Régime de retraite complémentaire		Régime de retraite complémentaire	
	Prestations définies	Cotisations définies	Prestations définies	Cotisations définies
Taux d'actualisation	4,20 %	s.o.	4,40 %	s.o.
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	s.o.	2,00 %	s.o.

	2025		2024	
	Avantages autres que les prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs au départ à la retraite
Taux d'actualisation	4,00 %	4,20 %	4,40 %	4,40 %

Les hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes d'avantages sont les suivantes :

	Régime de retraite complémentaire		Régime de retraite complémentaire	
	Prestations définies	Cotisations définies	Prestations définies	Cotisations définies
Taux d'actualisation	4,20 %	s.o.	4,30 %	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taux d'inflation à long terme	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

	2025		2024	
	Avantages autres que les prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs au départ à la retraite
Taux d'actualisation	4,00 %	4,20 %	4,40 %	4,40 %
Croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires	4,72 % en 2025	Diminution au fil du temps jusqu'à 4,00 % en 2040 et par la suite	4,74 % en 2024	Diminution au fil du temps jusqu'à 4,00 % en 2040 et par la suite

## Musée royal de l'Ontario

### Notes complémentaires

31 mars 2025

(en milliers de dollars)

#### 4. Avantages sociaux (suite)

*Hypothèses actuarielles (suite)*

Les autres informations sur les régimes d'avantages du Musée sont les suivantes :

	Régime de retraite complémentaire			Régime de retraite complémentaire		
	Prestations définies	Cotisations définies	Total du régime de retraite	Prestations définies	Cotisations définies	Total du régime de retraite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	—
Cotisations patronales	137	52	189	137	12	149
Prestations versées	137	52	189	137	12	149
Perte (profit) au cours de la période découlant de l'obligation au titre des prestations constituées	45	—	45	(21)	—	(21)

	2025	2024
	Avantages autres que les prestations de retraite	Avantages autres que les prestations de retraite
	\$	\$
Cotisations patronales	229	249
Prestations versées	229	249
Perte (profit) au cours de la période découlant de l'obligation au titre des prestations constituées	134	(1 442)

La date d'évaluation des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite était le 31 mars 2025.

#### 5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2025	2024
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	931	—	931	931
Bâtiments	240 426	132 232	108 194	115 235
Galleries	95 143	76 606	18 537	20 516
Améliorations des bâtiments	111 584	51 128	60 456	46 258
Mobilier et matériel	17 793	11 763	6 030	6 257
	465 877	271 729	194 148	189 197

Les immobilisations comprenaient les immobilisations en cours de construction suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Galleries	1 231	1 174
Amélioration des bâtiments	33 188	15 215
	34 419	16 389

## Musée royal de l'Ontario

### Notes complémentaires

31 mars 2025

(en milliers de dollars)

#### 6. Facilités de crédit

- a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :
- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 7 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Au 31 mars 2025, le solde de cette facilité était de 0 \$ (3 883 \$ en 2024).
  - ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Au 31 mars 2025, le Musée avait des lettres de crédit en cours de 64 \$ (50 \$ en 2024).
  - iii) Au 31 mars 2025, le Musée avait deux lettres de garantie en cours totalisant 125 \$ (125 \$ en 2024).

- b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. En 2017, le Musée a acquitté le solde de la tranche à taux fixe de l'emprunt.

L'emprunt impayé porte intérêt au coût de financement de un an de la province de l'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 6,30 % pour 2024-2025 (5,96 % pour 2023-2024) et à 4,08 % pour 2025-2026. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde. La direction est d'avis que le Musée se conforme à toutes les clauses restrictives financières au 31 mars 2025.

Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations dans certaines circonstances.

Le poste « Charges d'intérêts et autres charges bancaires » figurant à l'état des résultats comprend des intérêts de 1 222 \$ (1 290 \$ en 2024) sur la dette à long terme.

#### 7. Apports différés

Les apports différés représentent les subventions grevées d'une affectation qui sont différées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

	<b>2025</b>	2024
	<b>\$</b>	\$
Solde au début de l'exercice	<b>4 624</b>	4 640
Comptabilisés à titre de produits	<b>(1 862)</b>	(4 724)
Montants reçus	<b>1 552</b>	4 708
Solde à la fin de l'exercice	<b>4 314</b>	4 624

**8. Apports de capital différés**

Les apports de capital différés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations. Au 31 mars 2025, les montants non dépensés des subventions de 3 858 \$ (6 164 \$ en 2024) étaient inclus dans les apports de capital différés. L'amortissement des apports de capital différés est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

	<b>2025</b>	2024
	<b>\$</b>	\$
Solde au début de l'exercice	<b>179 413</b>	179 494
Amortissement des apports de capital différés	<b>(15 349)</b>	(15 268)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	<b>17 310</b>	15 187
Solde à la fin de l'exercice	<b>181 374</b>	179 413

**9. Risques financiers***a) Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur notation élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2024.

*b) Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 6.

*c) Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements. L'incidence globale est toutefois négligeable en raison de la valeur de l'investissement.

*i) Risque de change*

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en devises et de la volatilité de ces taux de change.

*ii) Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme à taux d'intérêt variable.

## Musée royal de l'Ontario

### Notes complémentaires

31 mars 2025

(en milliers de dollars)

---

#### 10. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

	\$
2026	61
2027	61
2028	61
	<u>183</u>

#### 11. Passifs à long terme

En 2021 et 2022, le Musée a reçu du gouvernement du Canada un financement au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »). L'Agence du revenu du Canada, qui administrait la SSUC, est en train d'évaluer l'admissibilité du Musée. En attendant l'issue de cette question, le montant total du financement reçu majoré des intérêts courus, soit 16 148 \$ (15 443 \$ en 2024), a été comptabilisé à titre de passif à long terme.

Les charges d'intérêts et autres charges bancaires de l'état des résultats comprennent un montant de 705 \$ (704 \$ en 2024) d'intérêts sur les montants à payer liés à la SSUC.

#### 12. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

##### *Amiante*

Quelques zones du Musée, qui se trouve à l'intérieur de l'édifice patrimonial, contiennent encore de l'amiante qui nécessiterait des mesures d'assainissement si des travaux de rénovation devaient y être effectués. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (la « LCPE ») régit la protection de l'environnement et de la santé humaine entourant les substances dangereuses comme l'amiante. Il existe des règlements concernant spécifiquement la manipulation de l'amiante, comme le « Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante » qui est publié en vertu de la LCPE. De plus, le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (Annexe 10.26.1, Section II – Substances dangereuses autres que les produits dangereux) énonce les exigences relatives aux plans de contrôle de l'exposition à l'amiante, ainsi que les exigences relatives à l'élimination de l'amiante et à la décontamination.

Le passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est estimé à 31 \$ (31 \$ en 2024).

#### 13. Transaction liée au projet de loi 124

Au cours de l'exercice, le Musée a reçu des fonds provinciaux d'un montant de 9 250 \$ (néant en 2024) pour financer le paiement des charges résultant de l'abrogation de la *Loi de 2019* visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures (aussi appelée projet de loi 124 2019) et des augmentations générales des salaires en lien avec les négociations collectives entre le Musée et ses syndicats.

Au cours de l'exercice, un montant de 3 017 \$ (3 625 \$ au cours de l'exercice 2024; 2 666 \$ au cours de l'exercice 2023) en frais connexes a été comptabilisé dans les salaires et avantages. Le paiement total effectué pour le compte de la loi 124 et des augmentations générales des salaires s'est chiffré à 9 308 \$.

#### 14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.